

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 38

Artikel: [Anecdote]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178165>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la carrière qu'elle s'est faite, elle est plus à plaindre qu'à blâmer!

Nous terminons ainsi cette discussion, déjà trop longue, laissant à l'*Estaffette* le soin de la continuer, dans le style et le genre qui la caractérisent, si cela peut lui offrir la plus légère consolation.

La pension.

La *pension*. — C'est un de ces mots de notre langue que l'on peut interpréter de bien des manières : Pour le bambin, élevé sous le toit paternel, c'est le fantôme que ses parents lui font entrevoir, aux jours de désobéissance, dans un avenir plus ou moins éloigné ! — Pour les tuteurs, c'est un agréable moyen de se décharger pendant quelques années de la surveillance de leurs pupilles, moyennant finance perçue sur l'avoir de ces derniers confiés à leurs bons soins. — Pour les petits *choux*, les petits *chériss*, qui ont à la maison une grand'maman qui les *cocole*, c'est l'endroit où ils en seront privés ; — pour les instituteurs catholiques, c'est souvent un avant-goût du purgatoire ; — pour le directeur, c'est un procédé fort simple de faire valoir ses champs de maïs et de pommes de terre ; avec le produit des premiers on fait de la *polenta* ; avec le produit de tous les deux on nourrit les pensionnaires ; on élève sa famille ; on met chaque année de côté une somme pour les jours avancés.

Pour les adolescents, c'est l'endroit où l'on les initie, non pas aux saints mystères, mais à la langue germanique et à ses profondeurs (et Dieu sait si elle en a), le tout au moyen d'une infusion de Rüfer et de Hülstett, accompagnée d'une décoction de thèmes, versions, traductions, etc., entremêlés quelquefois de *pensums*. — Thèse générale — c'est l'endroit où le jeune homme passe de l'état de moutard à l'adolescence, c'est l'endroit où il fait en cachette ses premières armes dans l'école du cigare (précisément parce que la règle s'y oppose), c'est l'âge où il devient difficile sur l'article sous-pied, et où il commence à gourmander son tailleur sur la façon de l'habit qu'on vient de lui apporter ; c'est l'âge où chaque matin il regarde à son miroir si pendant la nuit quelque poil de barbe n'a pas poussé ; il s'intéresse tout particulièrement à cette lacune dans sa physionomie ; il s'enquiert s'il n'y a point de baume, point de recette merveilleuse, pour la faire croître ; en attendant, lorsque le remouleur, qui est du Montbéliard, arrive, il se précautionne, et pour deux *bocks* lui achète un rasoir, que le vendeur lui garantit fin acier anglais. — C'est aussi l'âge où, d'un regard timide encore, il suit les robes blanches, bleues ou roses des jeunes filles prenant leurs ébats dans la prairie.

Pour les artisans de l'endroit, la pension est une vache à lait qui les nourrit à qui mieux mieux ; aussi dans l'endroit y a-t-il généralement peu de gens maigres.

AZELINE.

On annonce de toutes parts que la société du gaz de Vevey se propose d'éclairer Montreux et toutes les villas qui émaillent les rives du lac de Vevey à Villeneuve. Il nous semble qu'avant de pousser si loin son action, la société pourrait commencer par éclairer.... la gare de Vevey, moins bien dotée à cet égard que sa sœur de Bex.

On nous écrit de Payerne :

« Vous avez inséré dans le n° 35 du *Conteur* la copie d'une lettre que Louis de Bourbon, prince de Condé, écrivit en 1562 à Jean Mestral, avoyer de Payerne, lettre relative aux affaires de religion de cette époque là ; et vous exprimez le désir d'avoir quelques renseignements sur les circonstances qui ont dicté cette lettre. Il est probable que plusieurs circonstances y ont concouru, mais je ne puis que vous en citer une : Dans sa lettre, le Prince de Condé parle d'un M. d'Erlach, alors avoyer de Berne, et comme cette famille avait ordinairement quelqu'un de ses membres au service de France, il est fort possible que celui dont la lettre fait mention fut un proche parent de la Demoiselle d'Erlach qui avait épousé le fils de l'avoyer Mestral, et que, se trouvant en France, et en rapport avec le Prince de Condé, celui-ci lui ait confié une mission pour l'avoyer de Payerne. »

On lit dans l'*International* les lignes suivantes qui méritent confirmation :

« Il est réellement étonnant de voir surgir si peu de cas d'empoisonnement en Angleterre quand on songe au manque de surveillance dont on entoure la vente des substances dangereuses. Une pauvre femme de Glasgow se présentait l'autre jour chez un herboriste pour acheter de la crème de tartre et de magnésie. Au lieu de cette dernière, elle reçut de l'arsenic qui manqua l'empoisonner ainsi que sa petite fille, âgée de cinq ans. Le plus curieux de l'affaire, c'est que l'herboriste, mis en état d'arrestation, avoua que depuis quatre ans il avait toujours pris l'arsenic pour de la magnésie, et qu'il pouvait dans ce laps de temps, en avoir vendu deux livres.

Que de victimes il a dû faire ! »

Un tiré impérial à Compiègne.

(Suite.)

Pour préparer un tiré on prend les dispositions suivantes :

S'il existe beaucoup de terriers, on les fait fureter à blanc par les gardes pendant deux ou trois jours ; on les bouche avec soin. C'est le seul moyen de jouer du lapin, sans lequel il n'y a pas de belles chasses ni de chasses amusantes. Les lapins sont à un tiré ce que sont les danseuses ordinaires aux premiers sujets ; ils composent les hors-d'œuvres d'un grand dîner. Le jour de la chasse, dès le matin, on fait des battues préparatoires en dehors du tiré pour y faire rentrer le gibier ; il est parfois indispen-